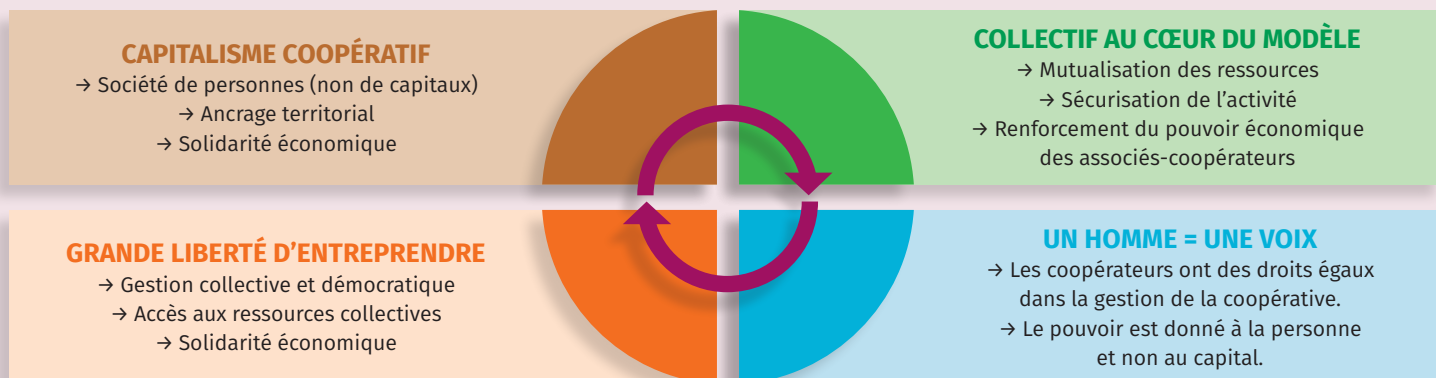


FICHE PRATIQUE

GESTION DE L'ENTREPRISE

Tout savoir sur le fonctionnement d'une coopérative

1 - LES VALEURS DE LA COOPÉRATIVE



2. POURQUOI CHOISIR LE MODÈLE COOPÉRATIF ?

- 1 Mutualisation des ressources et les compétences :** la coopérative permet de partager des équipements coûteux (machines, chambres froides...), mais également les ressources humaines, ce qui réduit les coûts individuels. C'est aussi un outil qui aide les agriculteurs à apprivoiser les nouvelles technologies ou à adopter de nouvelles méthodes de production.
- 2 L'union fait la force :** elle sécurise l'activité face à la concurrence économique, aux crises sectorielles et internationales, aux aléas climatiques.
- 3 Soutien économique et fiscal :** elle offre une assistance économique et fiscale, aidant les coopérateurs à mieux gérer leurs finances et à optimiser leurs revenus.
- 4 Formation et conseil :** la coopérative propose des formations et des conseils aux coopérateurs pour améliorer les pratiques techniques et la gestion des exploitations maraîchères et fruitières.
- 5 Un renforcement du pouvoir économique des associés-coopérateurs :** en regroupant leurs produits, ils peuvent accéder à des marchés plus vastes et obtenir de meilleurs prix pour leurs achats groupés.
- 6 Économie sociale et solidaire :** la coopérative s'aligne parfaitement avec les principes de l'ESS.

3 - QUELQUES PRÉCAUTIONS

AVANT DE S'ENGAGER DANS UNE COOPÉRATIVE

- **Perte d'autonomie :** en rejoignant une coopérative, le professionnel doit se conformer aux décisions collectives, ce qui peut limiter sa liberté individuelle dans la gestion de ses activités.
- **Responsabilité collective :** les membres partagent la responsabilité des dettes et des obligations de la coopérative, ce qui peut représenter un risque financier en cas de mauvaise gestion ou de difficultés économiques.
- **Processus de décision plus lents :** les décisions sont prises de manière démocratique, ce qui peut ralentir le processus décisionnel et rendre la coopérative moins réactive face aux opportunités ou aux défis.
- **Conflits internes :** les divergences d'opinion et les conflits entre membres peuvent survenir, notamment sur les orientations stratégiques ou la répartition des bénéfices.
- **Engagement financier initial :** les coopérateurs doivent investir dans le capital de la coopérative et payer des cotisations régulières, ce qui peut représenter une charge financière supplémentaire.

LES ENGAGEMENTS DU COOPÉRATEUR :

- **Utilisation des services de la coopérative :** il s'engage à utiliser les services offerts par la coopérative, que ce soit pour l'achat de fournitures, la vente de produits ou autres services spécifiques.
- **Participation aux décisions :** il participe activement aux décisions, notamment en votant lors des assemblées générales et en pouvant être élu au conseil d'administration.
- **Engagement financier :** il doit investir dans le capital de la coopérative et peut être tenu de verser des cotisations régulières.
- **Respect des règles internes :** il doit respecter les statuts et règlements de la coopérative, ainsi que les décisions prises collectivement.
- **Information et transparence :** il a le droit d'être informé sur la gestion et doit également fournir des informations pertinentes pour son bon fonctionnement de celle-ci.
- **Durée de l'engagement :** l'engagement est généralement pris pour une durée déterminée de 5 ans, avec des possibilités de renouvellement ou de retrait anticipé sous certaines conditions statutaires.

